SUBVENTION DE 300 000 EUROS DE L'AFD
EN FAVEUR DU PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE L'ANP

Mme Nadia Laraki, Directrice Générale de l'Agence Nationale des Ports (ANP), et M. Joël Daligault, Directeur au Maroc de l'Agence Française de Développement (AFD), ont signé le 5 août 2013 une convention de subvention de 300 000 euros en faveur de l'ANP pour le financement et la mise en place d'un plan d'action environnemental et social (PAES).

Cette subvention vient en complément d'un prêt de 50 millions d'euros, accordé par l'AFD en novembre 2012 pour le financement du programme de redynamisation des ports régionaux : l'ANP a lancé un programme d'investissement sur 5 ans ayant pour objectif de renforcer et de réhabiliter des infrastructures portuaires régionales et de les mettre à niveau en matière de sécurité et de sûreté. La convention relative à ce concours a été signée le 13 décembre 2012 à l'occasion de la Rencontre de Haut Niveau Maroc – France.

En appui à ce programme d'investissement, l'ANP et l'AFD sont convenues de concevoir et de mettre en œuvre un plan d'action environnemental et social (PAES).

Ce PAES, financé par la subvention de l'AFD, traduit la politique environnementale de l'ANP qui constitue une des principales et incontournables composantes du système de management de l'Agence Nationale des Ports.

La vision globale de l'ANP dans ce domaine, s'articule autour de trois axes majeurs (i) les actions de prévention, notamment la réalisation d'études et d'actions de sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes dans le port, (ii) les actions de protection (équipements et installations, plans d'urgence, exercices de simulation, …) et (iii) les actions d'amélioration de l'environnement qui comprennent toutes les actions d'embellissement et de rénovation aidant à mieux sauvegarder la qualité de l'environnement dans le milieu portuaire (espaces verts, signalisation, partenariats avec des organes de protection de l'environnement, …).

Le PAES vise à développer et structurer un système de management de l'environnement au niveau de cinq "ports-pilotes": Mohammedia, Safi, Jorf Lasfar, Casablanca et Agadir. Le plan sera ensuite déployé et mis en œuvre sur l'ensemble des ports dont la gestion est assurée par l'ANP.

Le PAES envisagé s'articule autour des axes suivants :

- Réalisation d'un diagnostic environnemental et social (missions d'audit-conseil dans les 5 ports-pilotes)
- Structuration du système de management environnemental et social de l'ANP : définition d'une politique RSE et mise en place d'une organisation environnementale et sociale adéquate
- Opérationnalisation du système de management environnemental et social (SME) : définition d'outils pour la réalisation d'études d'impact environnemental et social et pour le suivi du système de management environnemental
- Mise en œuvre d'opérations de sensibilisation, de formation et de mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés
- Actions de communication (publication de rapports RSE) et partenariats avec des acteurs impliqués avec l'ANP sur les aspects environnementaux et sociaux (ONG, représentants de la société civile,…)

L'effet attendu de la mise en œuvre du PAES est un renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l'ANP pour une meilleure maîtrise des risques environnementaux et sociaux liés à son activité.